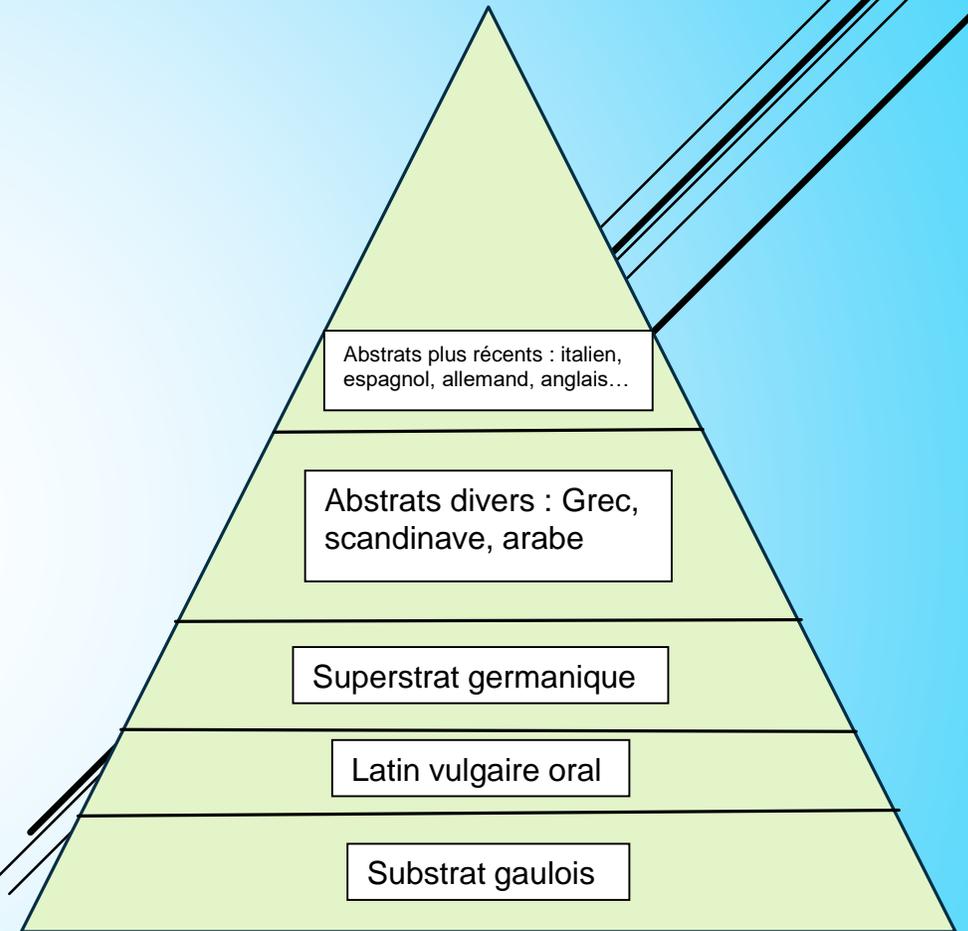


Brève histoire de la langue française

Introduction.

- Le Français est la forme prise par le latin aujourd'hui en France.
- Il est le résultat d'une lente transformation.
- Pourquoi le latin s'est-il transformé ?
- Par l'oralité et les influences extérieures.



Oralité.

- C'est le latin parlé transmis oralement, apporté en Gaule par des gens qui ne savaient ni lire ni écrire) qui s'est transformé.
- Le latin écrit n'était connu que d'un petit nombre de gens.
- Le latin oral est très simplifié.
- La langue orale n'a pas toujours le même aspect que la langue écrite.
- Exemple : **equus**= mot de la langue écrite / **caballus**= synonyme populaire, a donné cheval.
- **Caput** = langue écrite et orale (signifie tête) a donné **chef./testa** = langue orale (signifie tête) a donné... tête.
- Langage oral a besoin d'être plus expressif que le langage écrit qui a plus de poids car une relecture est possible, l'oral est fuyant.

- Le locuteur doit ou répéter ou bien insister pour que le message soit bien reçu.
- Le latin était une langue accentuée : à l'oral certaines syllabes passent bien, d'autres non.
- La présence de l'accent est très importante.
- Les mots français ont ainsi un volume généralement plus petit.
- Si le volume du mot français est le même que son ancêtre latin, il s'agit d'un mot savant réintroduit plus tard.
- Déclinaisons latines ont subi une grande simplification à l'oral. C'était trop compliqué pour pouvoir subsister.

Les influences étrangères.

- Elles ont joué sur la phonétique et le vocabulaire.
- Une immense proportion des mots Français provient d'un **étymon latin**.
- Mais le latin est arrivé dans un pays étranger, il se superpose à un **substrat gaulois**.
- La langue gauloise appartient à une famille italo-celtique (comme latin) mais c'était une langue différente.
- Nous ne connaissons pas le gaulois. C'est une langue pour laquelle l'écrit était sacré
- Seuls les druides savaient lire et écrire.
- L'instruction se faisait uniquement **par oral**.
- L'écrit, véritable source de savoir et de pouvoir était gardé par les druides.

- Le **latin** s'est peu à peu imposé (langue du **pouvoir** et du **commerce**).
- En quelques siècles le latin devient la langue du pays.
- Quand deux langues s'affrontent, c'est le peuple à la civilisation la plus avancée qui l'emporte linguistiquement.
- Cette langue entendue par les gaulois n'a pas été reproduite de sa façon originale.
- Le système d'accentuation étant différent cela a entraîné une **déformation** de la **prononciation** du **vocabulaire**.
- Il reste néanmoins quelques mots d'origine gauloise : **charrue, bouton, charpente, chemise, bruyère, lande, ruche**.
- Ce sont souvent des termes de l'agriculture, de la maison, de l'habillement.

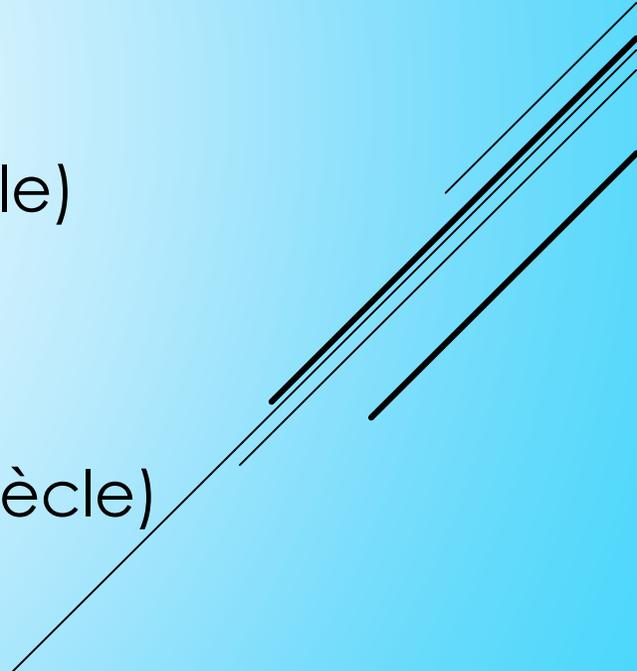
Le Superstrat germanique

- À partir du cinquième siècle l'empire romain subit les **invasions germaniques**.
- Au latin va se superposer un **superstrat germanique**.
- Les **gallo-romains** étant plus **civilisés** que les **germans**, ceux-ci adoptent leur langue.
- Là encore, ce n'est pas une supériorité militaire mais une supériorité de civilisation qui s'impose linguistiquement.
- Mais le **bas-latin** va se trouver à nouveau **transformé phonétiquement**. Les germains apportent des sons nouveaux.
- On assiste aussi à une assez profonde **transformation lexicale**.
- Mots germaniques : **garder, étrier, guerre, Maréchal, haie, jardin, orgueil, honte...**

Les abstraits. (apports divers)

- La langue va progressivement s'enrichir **d'apports linguistiques** divers (des abstraits).
- Ce sont essentiellement des apports **lexicaux**, sur le plan phonétique il n'y a pratiquement aucun changement.
- Jusqu'au XIIe siècle les trois abstraits principaux sont :
 - Le **grec** (colonies grecques dans le sud de la France) **Nice** =victorieux, **Agde** (agaté=bon)
 - Le **scandinave** (supériorité maritime) : **étrave, quille, varech...**
 - **L'arabe** (échanges commerciaux, sciences) : **algèbre, alcool, alchimie, orange, ...**
- La morphologie du français est une morphologie latine : le système des pronoms, système verbal sont calqués sur le latin : **meus, tuus, suus/mon, ton, son – ego, tu, ille/je, tu, il.**
- La syntaxe française est l'héritière de la syntaxe latine (même si il y a quelques petites influences germaniques).

Grandes étapes de l'évolution

- I. **Le latin vulgaire** (1^{er} siècle av. JC jusqu'au 4^{ème} siècle ap. JC)
 - II. **Le gallo-roman** (du 5^{ème} au 8^{ème} siècle)
 - III. **L'ancien français** (du 9^{ème} au début 14^{ème} siècle)
 - IV. **Le moyen français** (15^{ème} et 16^{ème} siècles)
 - V. **Français moderne** (à partir de la fin du 16^{ème} siècle)
- 

Le gallo-roman.

- **Nombreuses évolutions phonétiques** du latin qui se fragmente, évolutions différentes selon les régions d'Europe romaine.
- Le « **Serment de Strasbourg** », (en 842) est le premier texte officiel connu rédigé en **langue romane** (les petits fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le germanique signent un accord contre leur frère Lothaire Ier).

« *Pro Deo amur et pro christian **poblo** et nostro commun salvament, d'ist **di en avant**, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon **fradre** Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresí fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »*

Pro dō amari de p̄cepti an p̄blo d̄ n̄ro cōmun
saluamētū dicit d̄i q̄n auctōr: inquantū d̄
satur & potur modunat. s̄ saluataies
est meon fratre karlo. & in ad iudha
& in ead hunc cosa. sicū ord̄ p̄ d̄ret d̄n
fratra saluar dicit. Ino quid il m̄stare
si face. Et ab iudher n̄t plaid nuquā
prundat qui meon uol est meon fratre
karle in d̄mno fit.

L'ancien français.

- Langue qui n'est uniforme ni dans le temps ni dans l'espace.
- C'est une grande étape, car l'évolution est constante.
- Les XIIe et XIIIe siècles sont la période productive de l'ancien français.
- Au XIVe siècle, on assiste à une perte des caractéristiques principales de l'ancien français (déclinaison par exemple).

- Les langages des différentes parties de la Gaule se diversifient, se fragmentent : Oil, Oc, franco provençal...
- La densité et la qualité des invasions germaniques sont différentes sur le territoire : le Nord est plus touché que le sud.
- A l'intérieur de ces trois domaines, l'état de la langue est très différent d'une région à l'autre : **nombreux dialectes** (formes diverses d'une langue).
- Dans les textes écrits il est très facile **de localiser le lieu d'origine**.
- **La langue d'oïl devient prééminente** par rapport au domaine d'Oc et du franco provençal (territoire plus grand, guerre épargnant longtemps le sud).
- L'importance et le **rayonnement intellectuel de Paris**, (roi de plus en plus important).

- Les faits historiques entraînent des faits linguistiques.
 - La langue utilisée par le roi devient la langue de la loi.
 - Les gens d'écriture essaient d'écrire « comme à Paris ».
 - Au milieu du XVIe siècle, François Ier choisit le français comme langue officielle en 1539 (**ordonnance de Villers-Cotterêts**).
 - Avant, la langue officielle de fait, celle des lois, était le latin classique.
 - Désormais **les lois sont écrites en français**.
- 

D: Sommances Royaulx Nouvelles

L. vi. **E**t Pour ce que telles choses sont souuentefois ad-
uenues sur l'intelligence des motz latins cōtenuz
esdictz arrestz Nous Vouloins q̄ dorésenauāt tous arrestz
ensemble toutes autres procedures soyent de nos cours
souueraines ou autres subalternes et inferieures / soyent
de registres / enquestes / contractz / commissions / sentēces /
testamens et autres quelzconques actes & exploictz de iu-
stice / ou qui en dependent / soyent prononcez / enregistrez &
deliurez aux parties en langage maternel francoys / et
non autrement.

Le moyen français

- Enrichissement du vocabulaire, notamment par **relatinisation**.
- Ainsi, un même mot latin peut devenir l'étymon commun de deux mots français : l'un par formation populaire, l'autre par création savante.
- Ce sont des « **doublets** » : **captivu(m)** a donné en français « **chétif** », par relatinisation on trouve « **captif** ». Idem : **fragile(m)** a donné **frêle** et **fragile**, **separare** donne **sevrer** puis **séparer**.
- Il faut donner au français le statut de **langue prestigieuse** et **littéraire**, donc avec un lexique abondant (rôle des poètes de la Pléiade (Ronsard) et Rabelais – dont plus de 800 mots de la langue française apparaissent pour la première fois dans son œuvre).
- Mais aussi emprunts aux dialectes régionaux, aux autres langues anciennes ou contemporaines.

Le français moderne

- Une évolution moins rapide des transformations phonétiques (mais quasi disparition du « r » roulé). Disparition des diphtongues (contrairement au québecquois).
- Langue fixée par la grammaire, le rôle de l'écrit, rôle des médias, état centralisateur qui a voulu faire disparaître les dialectes, les langues régionales...
- En revanche de très nombreux emprunts aux autres langues (essentiellement anglais et anglo-américain depuis le 19^{ème} siècle), notamment dans le vocabulaire du commerce, des affaires, du cinéma, des nouvelles technologies... enrichissent constamment le lexique. EX : foot-ball, set, hamburger, gasoil, fun, jet-lag, deal, zoom, etc ...

- Quelques évolutions syntaxiques : la négation tend, à l'oral, à se réduire au simple « pas » en remplacement de « ne...pas ».
 - Quelques évolutions dans le système des **conjugaisons** : quasi disparition du passé-simple à l'oral, remplacé par le passé composé. Subjonctif imparfait et plus que parfait inexistant à l'oral, en raréfaction à l'écrit.
- 